

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac

Maison de la Terre de Peyre
AUMONT-AUBRAC
48 130 - PEYRE EN AUBRAC

Téléphone : 06 37 90 21 51
Mail : spanc.chta@gmail.com

Le SPANC est à votre disposition pour toutes questions concernant l'entretien de votre système d'assainissement autonome ou pour des questions générales le concernant.

Installations d'Assainissement Non Collectif

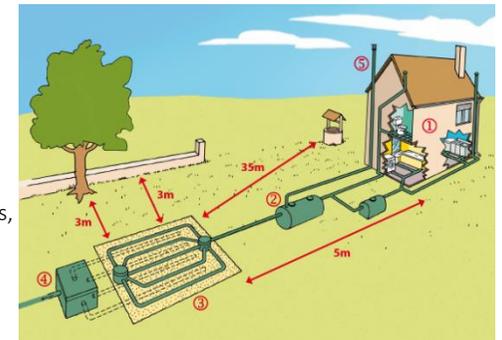
Guide d'entretien général

Une installation d'assainissement - ou assainissement autonome - se compose de différents ouvrages qui doivent être entretenus régulièrement. Cet entretien consciencieux permet de rejeter au milieu naturel une eau correctement épurée, mais également de pérenniser une installation afin qu'elle puisse durer dans le temps.

Il est important de laisser ces ouvrages accessibles pour faciliter l'entretien, de ne pas stationner ou circuler sur les ouvrages ou à proximité immédiate et d'éviter la plantation de végétaux dont les racines peuvent endommager les matériaux constituants.

Seules les eaux usées domestiques doivent être rejetées dans le système d'assainissement autonome, l'apport des éléments suivants est à proscrire sous peine de mauvais fonctionnement ou de détérioration irrémédiable :

- Produits chimiques (solvants, peintures, solution chlorée...)
- Eaux pluviales ou eaux claires (drainage de source, ...)
- Huiles et graisses (vidange, friture ...)
- Médicaments
- Éléments d'hygiène (Serviettes hygiéniques, tampons, préservatifs, lingettes, couches,...)
- Éléments solides divers (mégots, résidus de nourriture ...)



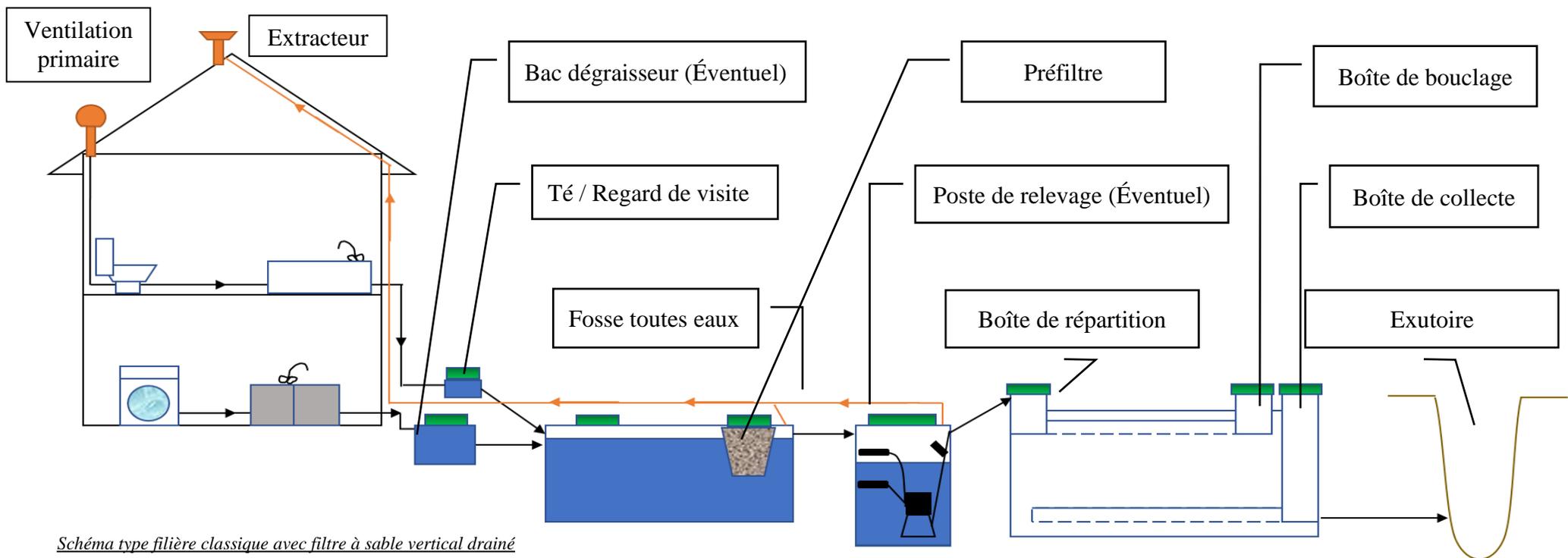


Schéma type filière classique avec filtre à sable vertical drainé

Ouvrage	Fréquence	Entretien
Bac dégraisseur	Tous les 6 mois	Nettoyage des graisses
	A chaque vidange de fosse	Vidange et nettoyage
Fosse toutes eaux	Avant que la hauteur de boue soit < 50% hauteur totale (≈ tous les 4 ans)	Vidange par vidangeur agréé
Préfiltre	Tous les 6 mois	Nettoyage
	A chaque vidange de fosse	Changement média filtrant

Ouvrage	Fréquence	Entretien
Poste de relevage	Tous les 2 mois	Nettoyage et vérification fonctionnement électromécanique
Boîte de répartition	Tous les 6 mois	Vérification bonne répartition effluent et retrait des dépôts éventuels
Boîte de bouclage	Tous les 6 mois	Vérification absence d'eau causée par un colmatage
Boîte de collecte	Tous les 6 mois	Vérification évacuation effluent vers exutoire et retrait des dépôts éventuels
Exutoire	Tous les ans	Vérification absence d'obstruction de l'évacuation

Toujours se référer à la fiche du constructeur pour l'entretien des installations, les fréquences ci-dessus sont données à titre indicatif et général. En cas de dispositif agréé, différent de ce type de filière « classique », se reporter aux prescriptions du constructeur pour les différentes fréquences d'entretiens.